

Votre voyage en Nouvelle-Zélande

DemandeVisa.fr



Visa Nouvelle-Zélande

Informations importantes sur le visa Nouvelle-Zélande

Depuis octobre 2019, les voyageurs français et belges doivent avoir une autorisation de voyage (NZeTA) pour pouvoir se rendre en Nouvelle-Zélande. La NZeTA convient pour les vacances et pour les voyages d'affaires.

Obligatoire	Oui
Convient pour	Touristes et voyageurs d'affaires
Durée de validité	2 ans
Durée de séjour	3 mois par séjour maximum
Délai de délivrance	5 jours ouvrables en moyenne
Délai de délivrance en urgence	Dans 90 % des cas dans l'heure
Prix	49,95 € (taxes de séjour incluses)
Modes de paiement	Carte Bancaire, carte de crédit, Bancontact ou PayPal

Le visa peut être demandé très simplement à l'aide d'un formulaire en ligne. Les voyageurs qui répondent à toutes les conditions mentionnées dans le présent document peuvent déposer leur demande de visa en toute simplicité sur <https://demandevisa.fr/nouvelle-zelande> ou en cliquant sur le bouton ci-dessous.

[Demander dès maintenant >](#)

Ce document a été conçu par DemandeVisa.fr et a été mis à jour le 01-04-2020. Vous trouverez plus d'informations sur les conditions et la durée de validité du visa dans les pages qui suivent.

Qui peut l'utiliser

Toutes les personnes qui veulent se rendre en Nouvelle-Zélande doivent demander un visa, à l'exception des voyageurs titulaires d'un passeport néo-zélandais ou australien. Cette règle s'applique donc également aux enfants. Le visa NZeTA convient aux touristes, aux voyageurs d'affaires et à ceux qui font une escale en Nouvelle-Zélande. Dès l'enregistrement pour le vol, la compagnie aérienne vérifie si les voyageurs disposent d'un visa Nouvelle-Zélande valide.

Les conditions

Pour pouvoir faire une demande de NZeTA en ligne, il faut répondre aux conditions suivantes :

- le passeport doit avoir une durée de validité d'encore au moins 3 mois lors du départ de la Nouvelle-Zélande ;
- lors de l'arrivée, le voyageur doit pouvoir montrer un billet de vol retour ou de transit ;
- le voyageur doit pouvoir démontrer qu'il dispose de suffisamment de fonds pour financer entièrement son séjour ;
- il n'est pas permis d'intégrer une organisation, même en tant que bénévole ;
- le voyageur ne doit pas souffrir d'une maladie transmissible grave ;
- le voyageur n'a pas fait l'objet d'une sanction pénale et ne constitue aucun risque pour l'ordre public ni la sécurité de la Nouvelle-Zélande.

Les voyageurs qui ne répondent pas à toutes les conditions ne peuvent pas obtenir de visa NZeTA et doivent demander un autre type de visa.

La durée de validité

Veillez bien noter la différence entre la durée de validité du visa et la durée maximale de séjour. Le visa Nouvelle-Zélande a une validité de deux ans. Durant ces deux ans, vous pouvez faire un nombre illimité de voyages en Nouvelle-Zélande. Toutefois, cela ne veut pas dire que vous pouvez séjourner 2 ans consécutifs dans le pays. La durée maximale de séjour est de 3 mois par voyage. Le visa est valide dès le moment de son attribution.

Le visa est lié à un passeport spécifique. Assurez-vous par conséquent de remplir les détails du passeport avec soin dans le formulaire. Si une erreur de saisie est commise dans les données du passeport, le visa octroyé ne pourra pas être lié au passeport et vous ne pourrez pas vous enregistrer pour le vol. Si vous avez reçu un nouveau passeport, il faut également demander un nouveau visa Nouvelle-Zélande.

Comment déposer la demande

La NZeTA peut être demandée tout simplement sur <https://demandevisa.fr/nouvelle-zelande>.

Dans le formulaire, les coordonnées et les détails du voyage et du passeport de tous les voyageurs sont demandés. Pour finir, il faut répondre à quelques questions de sécurité. Il est possible de déposer une demande de visa Nouvelle-Zélande pour plusieurs personnes en même temps en cliquant sur « Ajouter un voyageur » dans le formulaire. De cette manière, certaines données n'ont besoin d'être remplies qu'une seule fois et non pas pour chaque voyageur séparément.

Ensuite, il est nécessaire de vérifier à nouveau les données remplies et d'effectuer le paiement de 49,95 € par personne. Ce montant comprend tous les frais, y compris la taxe touristique (*International Visitor Conservation and Tourism Levy*). Le paiement s'effectue simplement et en toute sécurité par Carte Bancaire, carte de crédit, Bancontact ou PayPal. Une fois le paiement effectué, une photo d'identité doit être téléchargée pour chaque voyageur.

Les demandes sont généralement approuvées en moins de 5 jours ouvrables. Dès l'octroi du visa, vous recevrez un e-mail de confirmation. Vous y trouverez un lien vers votre page personnelle du statut de la demande, qui vous permettra de télécharger la NZeTA Nouvelle-Zélande. Imprimez-la et emportez-la lors de votre voyage.

Demande en urgence

Les voyageurs qui souhaitent partir en Nouvelle-Zélande dans un bref délai et qui n'ont pas encore demandé de NZeTA peuvent déposer une demande en urgence. Dans ce cas, un supplément de 17,50 € par personne est facturé. Dans 90 % des cas, les demandes en urgence sont approuvées en moins d'une heure.